Façade maritime
Manche - Mer du Nord

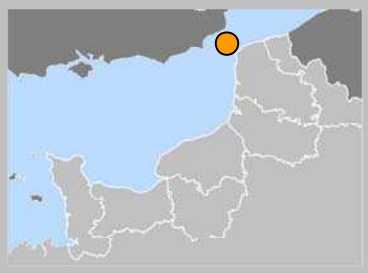

Secteur DO MAN 01

Région littorale :
Nord-Pas-de-Calais

Département littoral :
Pas-de-Calais

Communes littorales :
Ambleteuse
Audinghem
Audresselles
Escalles
Sangatte
Tardinghem
Wimereux
Wissant

Superficie de l'extension :
48 189 ha (481,89 km^2)

Espace marin de l'extension :
100 %

Profondeur maximale :
69 m

Patrimoine naturel remarquable :

Présence d'oiseaux marins d'importance communautaire

Principaux usages :

Transport maritime
Pêche professionnelle et de loisir
Navigation de plaisance
Conchyliculture

Partenaires pour la gestion du site :

- Représentants des pêcheurs et des autres usagers
- Services de l'Etat

RESEAU EUROPEEN NATURA 2000 EN MER

Directive Oiseaux

CAP GRIS-NEZ

Extension du site FR3110085

Cap Gris Nez
Photo DIREN

Le détroit du Pas-de-Calais constitue un secteur particulièrement intéressant pour les oiseaux marins.

Localisation de l'extension

Situé au large du littoral du département du Pas-de-Calais, le site "Cap Gris-Nez" constitue une extension de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) *FR3110085* proposée en 1991. Cette extension couvre une surface de plus de 480 km^2, sur des profondeurs atteignant au maximum 69 m.
Elle s'étend depuis le trait de côte jusqu'à la délimitation maritime entre la France et le Royaume-Uni.
Le parallèle 50°47'N constitue la limite sud du site, au niveau de la pointe aux oies, entre Wimereux et Ambleteuse.
Au nord, le site est délimité par une droite, à peu près perpendiculaire à la côte, au niveau du cap Blanc-Nez. Elle joint le point 01°42'52,6"E / 50°55'49,8"N, situé sur la côte, au point 01°32'08,5"E / 51°01'58,4"N, situé sur la frontière maritime (coordonnées géographiques en WGS 84).

Pétrel fulmar
Photo DIREN

Intérêt européen

Zone exceptionnelle de passage et de stationnement pour les oiseaux marins (plongeons, grèbes, bernaches cravants, laridés, labbes, alcidés) surtout en été/automne et en hiver avec des effectifs considérables dont le suivi est effectué depuis près de 40 ans. Les oiseaux stationnent pour se reposer et s'alimenter, notamment dans les secteurs compris entre les caps Gris-Nez et Blanc-Nez.

Le secteur du Cap Blanc-Nez abrite une colonie reproductrice de Fulmars boréaux (30-50 couples), de Mouettes tridactyles (1300 couples) et de goélands argentés. Sont également notés nicheurs le Faucon pèlerin, le goéland brun et le goéland marin.

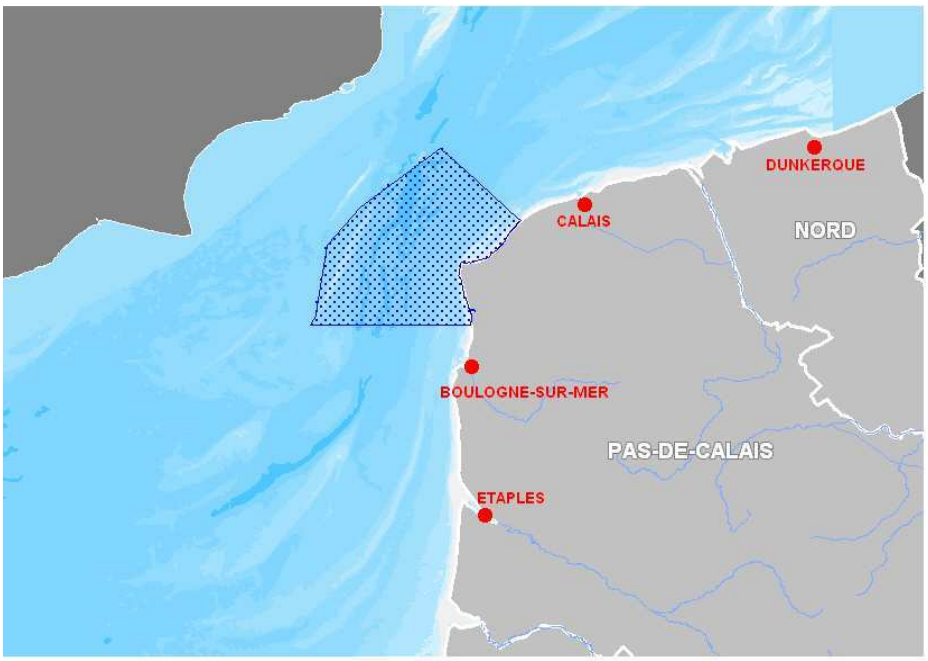

Localisation du site "Cap Gris-Nez" à l'échelle du détroit du Pas-de-Calais

Mouette tridactyle
Photo G. Gautier

Orientations pour une conservation durable du site :

Un comité de pilotage, mis en place conjointement par le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord et le Préfet du Pas-de-Calais, réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de suivre l'élaboration du document d'objectifs qui devra définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des milieux et espèces animales d'intérêt européen concernées.

Sans anticiper la phase de concertation, des usages et pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000 à destination des professionnels.

Quant aux projets soumis à autorisation administrative dans le cadre de la législation existante (extractions de granulats, parc éoliens…), ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Il est indispensable de permettre un maintien du suivi du site depuis la falaise par les ornithologues.

Sources / Bibliographie :

1. Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais : diverses publications dans le bulletin "Le Héron".

2. Luczak M.C et Flohart G., 2008. Dires d'experts.

3. MNHN, 2007 – Choix des secteurs pertinents pour la désignation de sites NATURA 2000 en mer. 69 p.

4. Service Hydrographique et Océanographique de la Marine. Carte SHOM 7323 et 7323G Carte simple et carte de sédimentologie (nature des fonds). Pas de Calais - De Boulogne-sur-Mer à Calais et de Dungeness à Dover au 1/74 300. Edition 2002 et 2003.

Rappels

Liste et codes des espèces d'oiseaux justifiant l'extension du site

ESPECE		Code	Statut de l'espèce au regard de la Directive Oiseaux	Remarques
Plongeon catmarin	*Gavia stellata*	A001	Inscrite sur Annexe 1	
Plongeon arctique	*Gavia arctica*	A002	Inscrite sur Annexe 1	
Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	A005	Migrateur	
Grèbe jougris	*Podiceps grisegena*	A006	Migrateur	
Pétrel fulmar	*Fulmarus glacialis*	A009	Migrateur	
Fou de Bassan	*Morus bassanus*	A016	Migrateur	Jusqu'à 2000 en stationnement hivernal
Bernache cravant	*Branta bernicla*	A046	Migrateur	
Labbe pomarin	*Stercorarius pomarinus*	A172	Migrateur	
Labbe parasite	*Stercorarius parasiticus*	A173	Migrateur	
Grand Labbe	*Catharacta skua*	A175	Migrateur	
Mouette mélanocéphale	*Larus melanocephalus*	A176	Inscrite sur Annexe 1	
Mouette tridactyle	*Rissa tridactyla*	A188	Migrateur	
Sterne caugek	*Sterna sandvicensis*	A191	Inscrite sur Annexe 1	
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	A193	Inscrite sur Annexe 1	
Sterne naine	*Sterna albifrons*	A195	Inscrite sur Annexe 1	
Pingouin torda	*Alca torda*	A200	Migrateur	Jusqu'à 1100 hivernants

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture maritime
de la Manche et de la mer du Nord

Direction régionale de l'environnement
NORD-PAS-DE-CALAIS

Mars 2008